



INFO-CORONAVIRUS

TEST DE DÉPISTAGE RAPIDE

Le 5 janvier dernier, le Ministère indiquait que l'administration des tests de dépistage rapide serait maintenue dans les écoles primaires pour les élèves développant des symptômes au cours de la journée. Il a également été mentionné que le personnel pourrait recourir aux tests rapides, et ce, dans les mêmes circonstances que celles applicables aux élèves.

Le Ministère indique également que cet accès aux tests rapides sera désormais élargi au personnel des écoles secondaires, des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle. À cette fin, un certain nombre de tests rapides distribués dans les écoles primaires depuis septembre devra être redirigé vers ces établissements ou de nouvelles commandes de tests pourront être soumises, au besoin.

Le Centre de services scolaire nous indique que pour les enseignantes et enseignants, les tests rapides disponibles dans les écoles devront être utilisés pour celles et ceux qui développent des symptômes en cours de journée et que les tests devront être réalisés sur place.

Finalement, l'opération visant la distribution de 3,6 millions d'autotests aux élèves du primaire aurait cours dans les semaines du 17 et 24 janvier et un envoi additionnel est prévu en février selon le Ministère de la Santé et des services sociaux.



3, rue Bécotte
Victoriaville, Qc
G6P 8K6
T. 819-809-2206
F. 819-809-2230
secretariat@sebf-csq.ca



PORT DU MASQUE ET MESURES D'HYGIÈNE

Les élèves du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle ainsi que le personnel sont tenus de porter le masque en tout temps : en classe, dans les aires communes, aux services de garde, lors des déplacements dans l'école, dans le transport scolaire et lors des cours d'éducation physique se déroulant à l'intérieur. Pour les élèves de l'éducation préscolaire, le port du masque sera requis en transport scolaire multiveaux uniquement.

Le Ministère indique qu'un plus grand nombre de masques d'intervention sera remis. Quant aux **masques N95**, ils seront mis à la disposition du personnel scolaire des classes spécialisées, considérant la proximité des services devant être donnés aux élèves et les difficultés de respecter les consignes sanitaires en vigueur. L'utilisation de ces masques ne sera pas obligatoire et une capsule vidéo sera diffusée pour permettre aux personnes qui décideront de l'utiliser de bien l'installer sur leur visage.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES ET PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Les activités parascolaires en présence demeurent suspendues jusqu'à nouvel ordre, tout comme les activités inter-écoles, les tournois et les compétitions. Ces activités peuvent toutefois reprendre en virtuel, lorsqu'applicable.

Les activités dans le cadre des projets pédagogiques particuliers peuvent être reprises, ce qui inclut notamment les entraînements sportifs et les activités artistiques (avec respect des règles relatives au port du masque). Les activités inter-écoles, les tournois et les compétitions qui se déroulent dans le cadre de ce projet ne sont pas permis.

Camille Beauchemin, conseillère syndicale